

# DATA TRIMESTRIEL

## Logement



### La construction neuve de logements à fin décembre 2025 Conjoncture en date réelle estimée

Au cours des 12 derniers mois, environ 3 800 logements ont été autorisés à la construction en Corse, marquant une diminution de 1,2 % par rapport à décembre 2024. Ce recul est particulièrement prononcé en Haute-Corse (-27,7 %) qui regroupait, il y a un an, les 2/3 des autorisations de l'île. Dans le même temps, une forte progression (+ 45 %) est constatée en Corse-du-Sud.

Les logements collectifs et en résidences, qui constituent les 2/3 des autorisations en Corse, accusent un repli de 4,4 %, à contre courant de la dynamique nationale (+ 18,4 %). L'individuel groupé, représentant seulement 11 % des autorisations annuelles, augmente fortement (32,5 %).

Environ 1 900 logements ont été mis en chantier sur 12 mois, soit une réduction de 9,2 % par rapport à décembre 2024, conséquence d'un recul très marqué en Haute-Corse (31,2 %), non compensé par les 29,6 % de hausse en Corse-du-Sud. L'île apparaît en décalage avec le niveau national qui, sur la même période, augmente de 7,5 % les mises en chantier.

Les logements "collectifs et en résidence" commencés sont 12,5% moins nombreux qu'en décembre 2024. Si leur part est proche de la moyenne métropolitaine (64,5%), en ce qui concerne la Corse-du-Sud (61,8 %), elle est inférieure de 12 points en Haute-Corse (52,8 %).

## Les logements autorisés

### Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements autorisés

Territoire	nombre	évolution		
		fin déc. 2025	fin sept. 2025	fin juin 2025
Corse-du-Sud	2 050	45%	11,6%	-2,1%
Haute-Corse	1 750	-27,7%	-5,8%	-20,8%
Corse	3 800	-1,2%	1,6%	-13%
France métro.	369 000	16,6%	9,7%	2,2%

Les données du dernier trimestre sont des données brutes provisoires en date réelle arrondies à la centaine.

Source : SDES, Sit@del estimations au 31/12/2025.

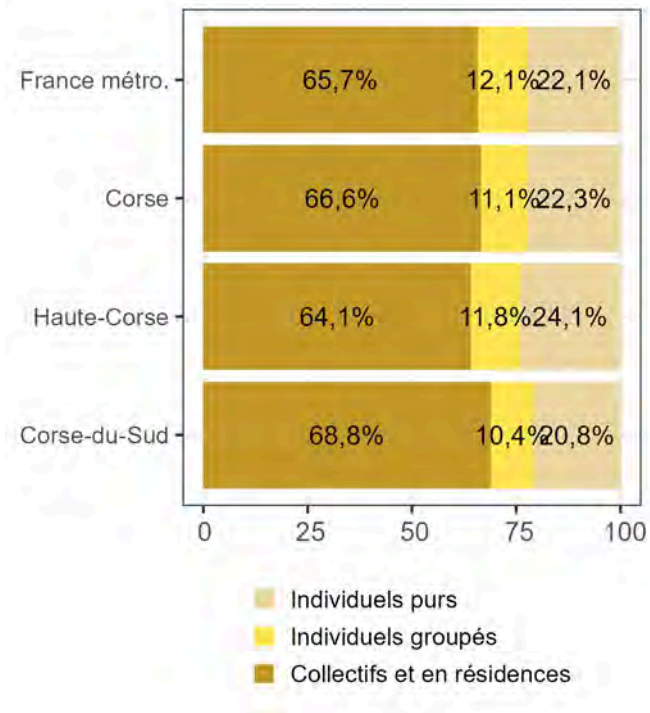
Au dernier mois est affecté la somme du nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. Le total obtenu est comparé avec celui obtenu pour le même mois de l'année précédente. Les séries ne sont pas corrigées des variations saisonnières.

### Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution

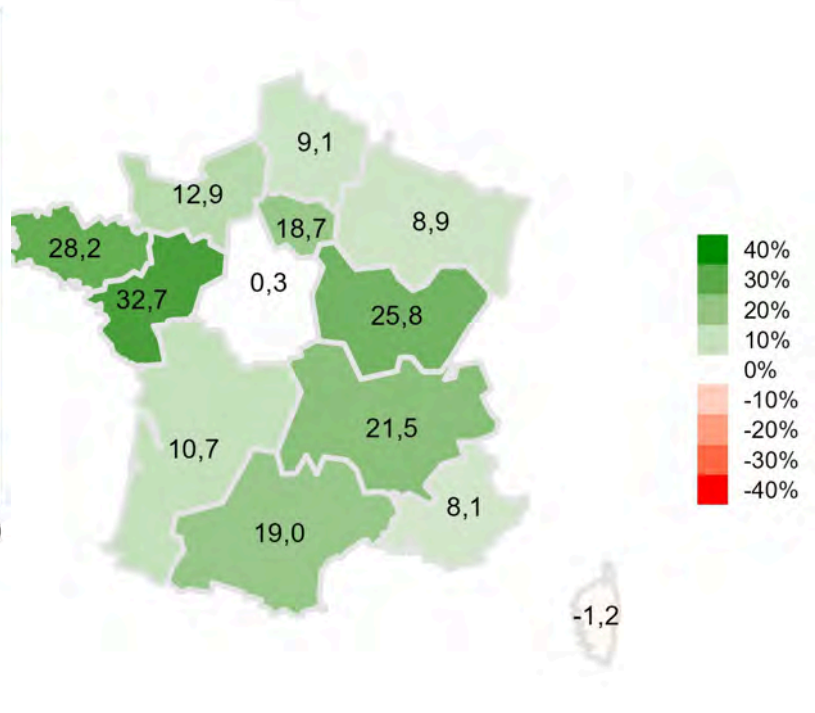
Logements	nombre	évolution	
		Corse	France métro.
Total	3 800	-1,2%	16,6%
Individuels purs	850	-3,8%	15,3%
Individuels groupés	400	32,5%	10,2%
Collectifs et en résidences	2 550	-4,4%	18,4%



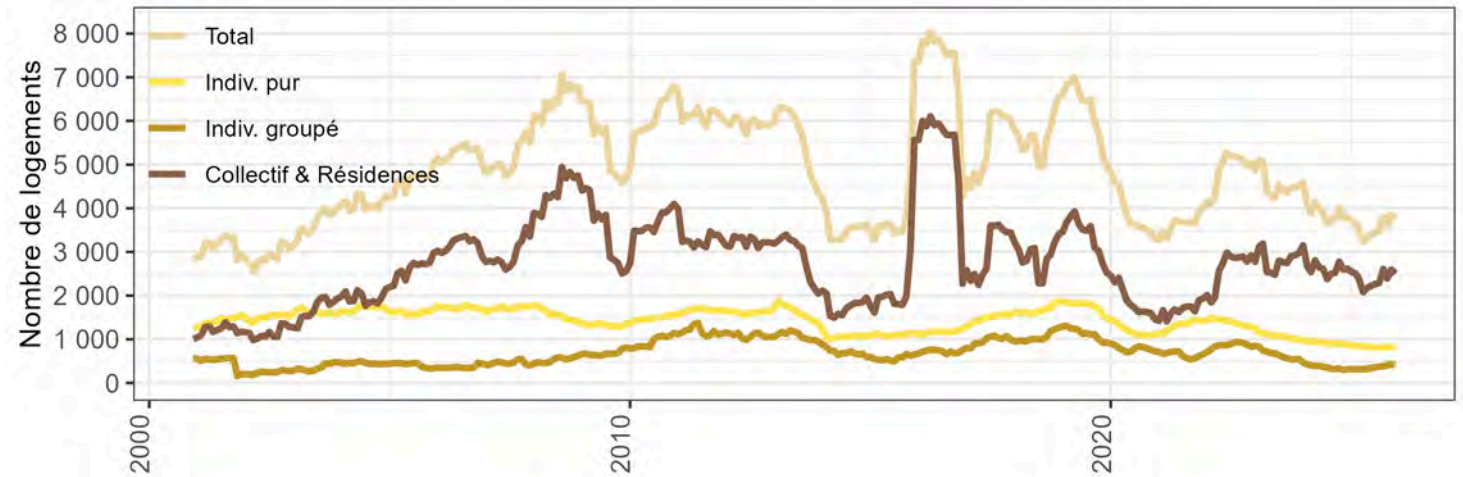
## Cumul des logements autorisés les 12 derniers mois par type



## Evolution sur un an des logements autorisés par région métropolitaine



## Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution



## Cumul des logements autorisés, comparaison avec la France métropolitaine



N.B : A chaque mois est affecté la somme des nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. La valeur 100 est fixée arbitrairement au 1er mois de la série (courbe sur 10 ans) et les courbes représentent les variations en volume pour la Corse et l'ensemble des régions métropolitaines, non corrigées des variations saisonnières.

# Les logements commencés

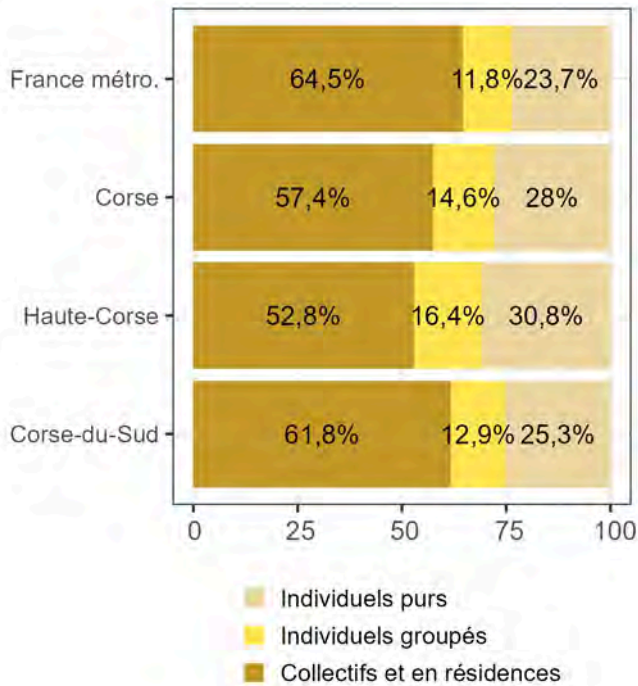
## Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements commencés

Territoire	nombre	évolution		
		fin déc. 2025	fin sept. 2025	fin juin 2025
Corse-du-Sud	1 000	29,6%	19,2%	0,6%
Haute-Corse	900	-31,2%	2,2%	-1,7%
Corse	1 900	-9,2%	9%	-0,8%
France métro.	268 600	7,5%	0%	-3,9%

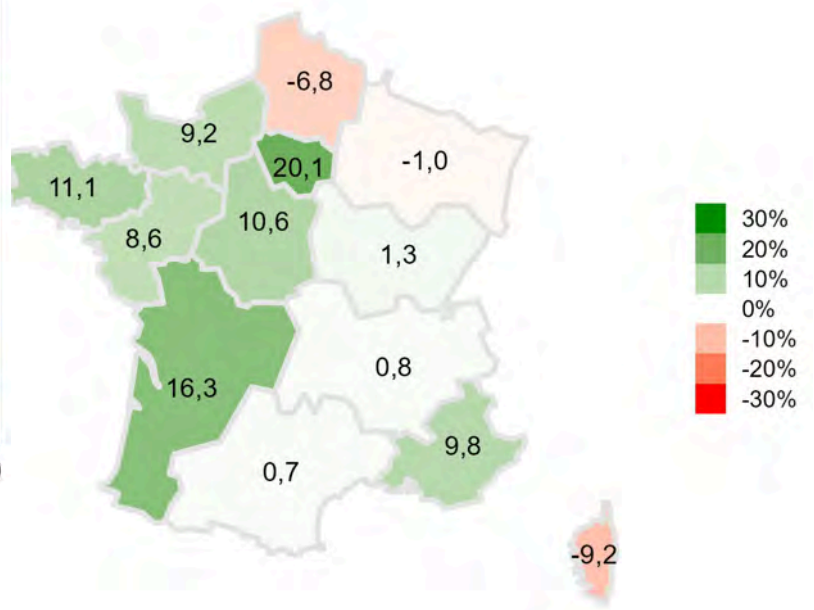
## Nombre estimé de logements commencés par type et évolution

Logements	nombre	évolution	
		Corse	France métro.
Total	1 900	-9,2%	7,5%
Individuels purs	500	-7,8%	3,5%
Individuels groupés	300	3%	10,3%
Collectifs et en résidences	1 100	-12,5%	8,4%

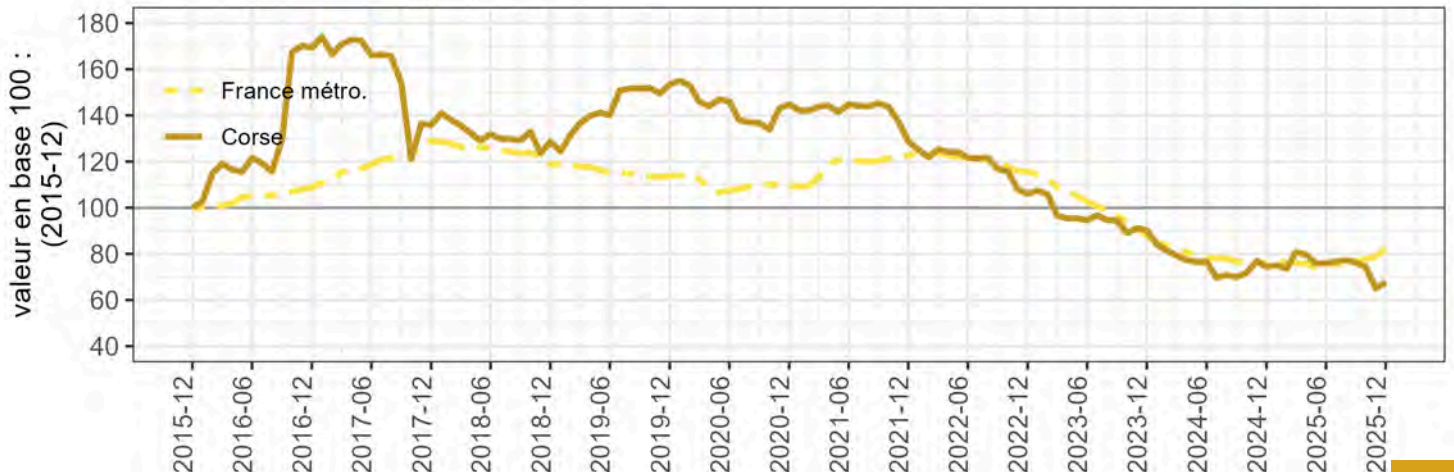
## Cumul des logements commencés les 12 derniers mois par type



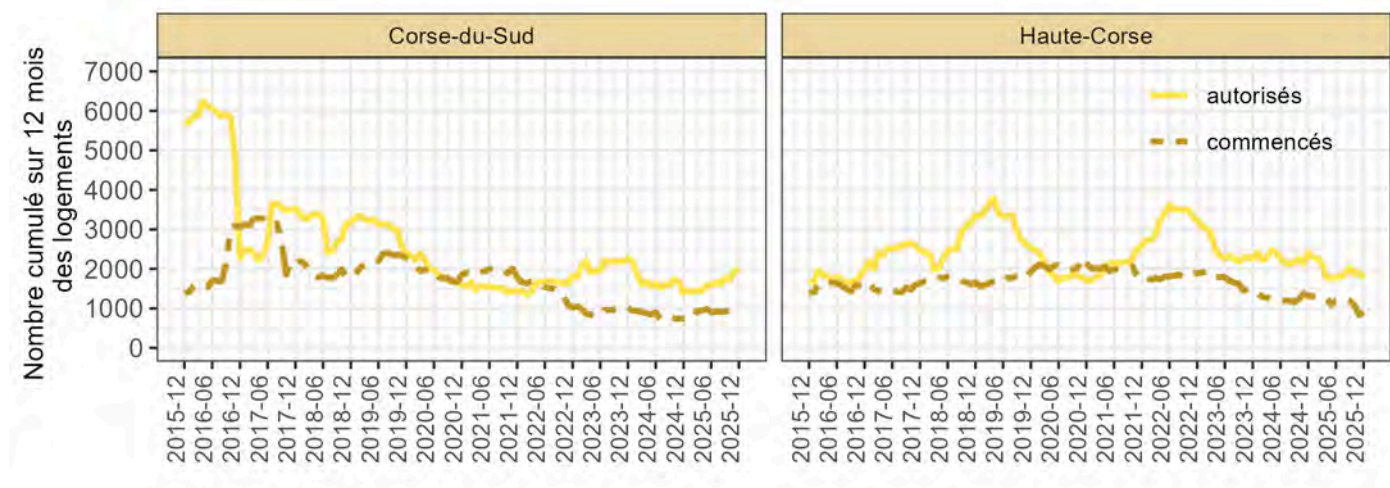
## Evolution sur un an des logements commencés par région métropolitaine



## Cumul des logements commencés, comparaison avec la France métropolitaine



## Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution par département



### Source :

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires - Commissariat général au Développement durable / Service de la donnée et des études statistiques (SDES)

Retrouvez l'ensemble des publications du SDES sur le site : [www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr) et en particulier les résultats conjoncturels mensuels (France entière) dans la rubrique "Logement".

### Méthodologie :

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (Etat, Collectivités territoriales).

Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ;

Trois mois sont également nécessaires pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'événement.

Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans le **guide d'utilisation** de la base téléchargeable sur le site Internet du SDES.

### Définitions :

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en résidences (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

**Avertissement : Les chiffres publiés sont des estimations, ils constituent des indicateurs de tendance et sont révisés régulièrement au fur et à mesure de l'alimentation de la base de données. Compte tenu de la faible taille de la région, ils sont particulièrement sensibles aux éventuels retards de prise en compte de programmes de logements collectifs.**

Date de publication : Février 2026

Directeur de publication : Jean François BOYER (Directeur Régional)

Rédaction et mise en pages : Observatoire du logement

Une production du service connaissance information logement (SCIL),

réalisée sur des logiciels libres et gratuits : Scribus, R

